

---

## Assembly of First Nations

---

55 Metcalfe Street, Suite 1600  
Ottawa, Ontario K1P 6L5  
Telephone: 613-241-6789 Fax: 613-241-5808  
www.afn.ca



---

## Assemblée des Premières Nations

---

55, rue Metcalfe, Suite 1600  
Ottawa (Ontario) K1P 6L5  
Téléphone: 613-241-6789 Télécopieur: 613-241-5808  
www.afn.ca

**Assemblée extraordinaire des Chefs  
Les 7, 8 et 9 décembre 2021, Ottawa (Ontario)**

**Résolution n° 24/2021**

---

**TITRE :** **Appel à la permanence du Programme de soutien en santé de Résolution des questions des pensionnats indiens**

---

**OBJET :** Santé, pensionnats indiens

---

**PROPOSEUR(E) :** Scott McLeod, Chef, Première Nation de Nipissing, Ont.

---

**COPROPOSEUR(E) :** Peter Collins, Chef, Première Nation de Fort William, Ont.

---

**DÉCISION** Adoptée; 3 objections; 4 abstentions

---

**ATTENDU QUE :**

- A. En vertu de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (Déclaration des Nations Unies) :
- i. Article 18 : Les peuples autochtones ont le droit de participer à la prise de décisions sur des questions qui peuvent concerner leurs droits, par l'intermédiaire de représentants qu'ils ont eux-mêmes choisis conformément à leurs propres procédures, ainsi que le droit de conserver et de développer leurs propres institutions décisionnelles;
  - ii. Article 21(1) : Les peuples autochtones ont droit, sans discrimination d'aucune sorte, à l'amélioration de leur situation économique et sociale, notamment dans les domaines de l'éducation, de l'emploi, de la formation et de la reconversion professionnelles, du logement, de l'assainissement, de la santé et de la sécurité sociale;
  - iii. Article 24 (2) : Les autochtones ont le droit, en toute égalité, de jouir du meilleur état possible de santé physique et mentale. Les États prennent les mesures nécessaires en vue d'assurer progressivement la pleine réalisation de ce droit;
- B. En vertu des Appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada :

---

**Copie certifiée d'une résolution adoptée le 9<sup>e</sup> jour de décembre 2021 à Ottawa (Ontario)**

---

**ROSEANNE ARCHIBALD, CHEFFE NATIONALE**

**24 – 2021**  
Page 1 de 5

- i. N° 18 : Nous demandons au gouvernement fédéral, aux gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi qu'aux gouvernements autochtones de reconnaître que la situation actuelle sur le plan de la santé des Autochtones au Canada est le résultat direct des politiques des précédents gouvernements canadiens, y compris en ce qui touche les pensionnats, et de reconnaître et de mettre en application les droits des Autochtones en matière de soins de santé tels qu'ils sont prévus par le droit international et le droit constitutionnel, de même que par les traités;
  - ii. N° 21 : Nous demandons au gouvernement fédéral de fournir un financement à long terme pour les besoins des centres autochtones, nouveaux et de plus longue date, voués au traitement de problèmes de santé physique, mentale, émotionnelle et spirituelle avec lesquels doivent composer les Autochtones et qui découlent de leur expérience dans les pensionnats, et de veiller à accorder la priorité au financement de tels centres de traitement au Nunavut et dans les Territoires du Nord-Ouest;
  - iii. N° 23 : Nous demandons à tous les ordres de gouvernement :
    - i. de voir à l'accroissement du nombre de professionnels autochtones travaillant dans le domaine des soins de santé;
    - ii. de veiller au maintien en poste des Autochtones qui fournissent des soins de santé dans les collectivités autochtones;
    - iii. d'offrir une formation en matière de compétences culturelles à tous les professionnels de la santé;
- C. Les Appels à la justice de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées abordent également la guérison des traumatismes :
- i. N° 7.2 Nous demandons à tous les gouvernements et à tous les fournisseurs de services de santé de veiller à ce que les services de santé et de bien-être destinés aux peuples autochtones comprennent du soutien à la guérison de toutes les formes de traumatismes qui persistent, y compris les traumatismes intergénérationnels, multigénérationnels et complexes. Les programmes de santé et de bien-être portant sur les traumatismes devraient être dirigés par des Autochtones, ou en partenariat avec des communautés autochtones, sans limites quant à la durée des traitements et aux approches employées;

---

**Copie certifiée d'une résolution adoptée le 9<sup>e</sup> jour de décembre 2021 à Ottawa (Ontario)**



---

**ROSEANNE ARCHIBALD, CHEFFE NATIONALE**

**24 – 2021**  
Page 2 de 5

- D. En 2015, le gouvernement fédéral a promis une nouvelle relation avec les peuples autochtones – une relation qui contribuerait à offrir une meilleure qualité de vie à leurs familles et à leurs communautés. Dans la section *Parcourir le chemin de la réconciliation* du discours du Trône de 2019 du Premier ministre, on peut lire ce qui suit :
- i. élaborera conjointement un projet de loi qui fera en sorte que les peuples autochtones aient accès à des soins de santé et à des services de santé mentale de haute qualité qui tiennent compte des besoins culturels;
- E. Dans la lettre de mandat supplémentaire de 2021 du ministre des Services aux Autochtones, on peut lire ce qui suit :
- i. accélérer les travaux visant à élaborer conjointement avec les Premières Nations, les Inuits et la Nation métisse une loi sur la santé des Autochtones ainsi qu'une stratégie de santé mentale et de bien-être fondée sur les distinctions, et travailler avec les partenaires pour lutter contre le racisme systémique dans le système de soins de santé;
- F. Selon le budget de 2021, « la stratégie renouvellera le financement du Programme de soutien en santé des pensionnats indiens et de la ligne d'écoute, qui offrent un soutien à la guérison pour les survivants de traumatismes de l'enfance et des pensionnats. Il stabilisera et élargira les mesures de soutien et la capacité communautaires, offrira un traitement et une prévention accrus de la consommation de l'usage de substances et appuiera le développement de la main-d'œuvre »;
- G. En vertu de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens (CRPI), le Programme de soutien en santé – résolution des pensionnats indiens (PSS-RPI) a pour mandat de fournir des services de santé mentale et de soutien émotionnel aux anciens élèves ou survivants des pensionnats indiens admissibles et à leurs familles pendant toutes les phases de la CRPI;
- H. De plus en plus de survivants constituant des cas et des parcours complexes ont recours au PSS-RPI, ce qui indique que les survivants ont une confiance accrue dans le programme de soutien;
- I. L'engagement continu et indéfini du gouvernement fédéral à l'égard du PSS-RPI n'est toujours pas clair;
- J. Les Chefs-en-assemblée ont adopté la résolution 29/2013, *Prolongation du Programme de soutien en santé – Résolution des pensionnats indiens au-delà de 2016*, qui conférait à l'APN le mandat de demander le réinvestissement et l'affection continue de fonds pour prolonger le PSS-RPI au-delà de 2016. Elle enjoignait

---

**Copie certifiée d'une résolution adoptée le 9<sup>e</sup> jour de décembre 2021 à Ottawa (Ontario)**



---

**ROSEANNE ARCHIBALD, CHEFFE NATIONALE**

**24 – 2021**  
Page 3 de 5

également à l'APN de travailler avec le gouvernement fédéral afin de montrer avec des résultats le rôle que le soutien culturel a joué dans la guérison des survivants des pensionnats indiens et de leurs familles;

- K. Le rapport de l'Assemblée des Premières Nations, intitulé *The Indian Residential Schools Resolutions Health Support Program Continuation*, a été publié le 30 septembre 2020. Il indique que :
- i. Les survivants des pensionnats indiens et les membres du Comité sur le mieux-être mental de l'APN souhaitent que le programme continue de traiter les séquelles permanentes des traumatismes. Ce programme devrait se poursuivre, maintenant et pour toujours;
  - ii. En raison de la douleur causée par les séquelles des pensionnats indiens, le Comité sur le mieux-être mental croit fermement que le Programme de soutien en santé – résolution des questions des pensionnats indiens (PSS-RPI) doit demeurer un programme indépendant et autonome qui porte l'expression « pensionnats indiens » dans son titre. Les survivants tiennent absolument à ce que le programme garde son identité;
  - iii. Les aînés septuagénaires et octogénaires ont encore des années de vie devant eux et n'ont pas oublié leur passé. Ils se rappellent encore de moments vécus dans les pensionnats indiens qui ravivent des traumatismes et des souvenirs douloureux de perte de contrôle, d'impuissance, de tristesse et de solitude. L'incertitude concernant la poursuite de ce programme vital constitue une source d'anxiété supplémentaire;
  - iv. Le PSS-RPI permet la collecte de données significatives et pertinentes qui soutiennent la prévention, les services offerts aux survivants et le suivi des succès;
  - v. Le traumatisme par procuration peut être déclenché par le travail et le soutien auprès de personnes qui ont été traumatisées et qui tentent de soigner de multiples traumatismes.

**POUR CES MOTIFS, les Chefs-en-Assemblée :**

1. Enjoignent à l'Assemblée des Premières Nations (APN) d'appeler le gouvernement fédéral à affirmer son engagement envers la réconciliation avec la mise en place d'une version permanente et améliorée du Programme de soutien en santé - résolution des questions des pensionnats indiens (PSS-RPI). Ce PSS-RPI permanent serait axé sur une capacité accrue, un financement et des ressources durables, en vue de garantir sa capacité de répondre aux besoins complexes des survivants des pensionnats indiens et de leurs familles, y

---

**Copie certifiée d'une résolution adoptée le 9<sup>e</sup> jour de décembre 2021 à Ottawa (Ontario)**



---

**ROSEANNE ARCHIBALD, CHEFFE NATIONALE**

**24 – 2021**  
Page 4 de 5

compris la fourniture de soutiens appropriés sur le plan de la guérison pour traiter les effets continus des traumatismes intergénérationnels.

2. Enjoignent à l'APN de demander au gouvernement fédéral d'évaluer et de documenter continuellement le rôle des travailleurs en soutien culturel du PSS-RPI afin de s'assurer qu'ils bénéficient d'un soutien tout au long du parcours de guérison des survivants des pensionnats indiens et d'éviter les cas d'épuisement professionnel et d'usure de compassion et un roulement élevé de personnel.
3. Enjoignent à l'APN de demander au gouvernement fédéral de s'assurer que les travaux en vue de mettre en place une version permanente du PSS-RPI sont tout particulièrement axés sur des besoins liés aux pensionnats indiens et que le programme nouvellement amélioré conserve son mandat en matière de soutien destiné aux survivants des pensionnats indiens et à leurs familles.

---

**Copie certifiée d'une résolution adoptée le 9<sup>e</sup> jour de décembre 2021 à Ottawa (Ontario)**



---

**ROSEANNE ARCHIBALD, CHEFFE NATIONALE**

**24 – 2021**  
*Page 5 de 5*